

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 008-1984/17/BM

**■ Demande de subvention d'investissement relative au diagnostic H₂S du réseau d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration de Berre l'Etang
MET 17/3567/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement est une priorité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais afin d'assurer la continuité des services publics, et répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son action et entreprendre un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et des installations de la station d'épuration de la commune de Berre l'Etang qui présentent des signes importants de dégradation par l'H₂S.

Pour déterminer la nature exacte des travaux à entreprendre, une étude est nécessaire afin de mesurer les taux d'hydrogène sulfuré présent dans le réseau, notamment au niveau des postes de relevages et de la station d'épuration ainsi que son impact corrosif sur les ouvrages.

L'objectif poursuivi est l'exécution d'une mission de diagnostic H₂S du réseau d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration de Berre l'Etang.

**Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017**

Cette étude permettra de connaître les points critiques générateurs d'H₂S, de définir des solutions adaptées pour pallier au problème de l'H₂S et d'apporter des solutions pour la réhabilitation des ouvrages corrodés par l'H₂S.

Cette étude permettra également de rester en conformité au regard des normes environnementales et de sécurité des installations d'assainissement des eaux usées.

Plan de financement prévisionnel :

Organismes sollicités	Dépense subventionnable coût réel hors taxes	Taux sollicité	Financement
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 « Dispositif d'Aide à l'amélioration de l'assainissement sanitaire et à la mise aux normes des STEP »	18 000 €	30 %	5 400 €
AGENCE DE L'EAU RMC « Dispositif d'Aide à la gestion durable d'assainissement : diagnostic d'état et de fonctionnement des ouvrages »	18 000 €	50 %	9 000 €
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Territoire du Pays Salonais	18 000 €	20 %	3 600 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis formulé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais du 15 mai 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation d'une étude de diagnostic H₂S du réseau d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration de Berre l'Étang.

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération

Article 2 :

Ces recettes seront constatées à la section Investissement du Budget Annexe Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI